

MODIFICATIONS de la LEGISLATION, nous avons les SOLUTIONS

Formation

Posté par : c.nouguier

Publié le : 20/05/2011 13:20:00

Suite aux **différentes modifications** de la **législation** dans notre domaine professionnel, le CFPF vous propose des **solutions adaptées** à chacun, qui vous permettront d'exercer votre activité dans le **respect de la réglementation** en vigueur.

À

- **Qualification de Niveau IV obligatoire pour les entrepreneurs forestiers** : Décret n° 2010-1603 du 17 décembre 2010. [Cliquez ici pour lire le décret](#)

Pour accéder à **la liste de nos formations diplômantes**, [cliquez ici](#)

- **Modifications** sur, l'organisation générale des chantiers, les personnes titulaires du SST (Sauveteur Secourisme du Travail), les EPI (Equipements de protection individuelle) : Décret n° 2009-99 du 28 janvier 2009. [Cliquez ici pour lire le décret](#)

Pour accéder à notre **calendrier de formation 2011**, [cliquez ici](#)

Toutes nos formations modulaires sont réalisables en intra et en inter entreprise, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.